

## 2 Procès-verbal de la réunion hebdomadaire du Groupement des banquiers privés genevois du 21 octobre 1937

### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES BANQUIERS PRIVES

Tenue le jeudi 21 octobre 1937, à 14 heures, à la Société Générale pour l'Industrie Électrique, sous la Présidence de Monsieur Edmond BARBEY

Présents:

MM. Édouard BORDIER,  
Emile DARIER,  
Jean LULLIN,  
Gustave HENTSCH et Conrad HENTSCH,  
Edmond BARBEY,  
René MIRABAUD,  
Albert PICTET.

### PROCES-VERBAUX.

Les procès verbaux des séances des 5, 8 et 11 octobre sont approuvés.

#### *AFFLUX DE CAPITAUX ETRANGERS EN SUISSE.*

*Le Président* donne lecture d'une note que son associé Monsieur G. LENOIR a rédigée et de laquelle il ressort qu'au 15 octobre 1937 la réserve d'or de la Banque nationale suisse était inférieure à celles de fin 1931 et fin 1932, exprimées en francs actuels. Les craintes formulées par la Banque nationale semblent dénuées de fondement et il faudrait s'opposer par tous les moyens au Gentlemen Agreement proposé par elle. Tout au plus les banques pourraient-elles lui donner mensuellement des renseignements sur le montant total des dépôts étrangers chez elles.

*Monsieur E. DARIER* se réfère au projet de Gentlemen Agreement avec la Banque nationale suisse que la sous-commission de l'Association suisse des banquiers a établi en date du 7 octobre ainsi qu'au contre-projet de la Banque nationale suisse du 16 octobre. Ces deux textes ont été communiqués aux Maisons.

Une nouvelle réunion entre les représentants des banques et ceux de la Banque nationale doit avoir lieu le 22 courant et, comme les représentants des banques doivent être munis de pleins pouvoirs, Monsieur Darier demande l'avis définitif des membres du Groupement.

Lui-même persiste à trouver inutiles et dangereuses les mesures proposées par la Banque nationale.

*Monsieur A. PICTET* signale qu'au fond les grands établissements de crédit suisses allemands sont plutôt opposés à tout le système envisagé par la Banque nationale. Il y aura, à côté de Monsieur Darier, un second représentant des banques privées suisses qui assistera à la réunion du 22. En cas d'un échec du Gentlemen Agreement, il ne faut pas trop s'effrayer des mesures que pourrait prendre le Conseil fédéral.

*Monsieur G. HENTSCH* estime qu'il faut résister, car les mesures proposées par la Banque nationale seraient mortelles pour le pays. Comme cela a été dit, la réserve d'or de la Banque nationale a diminué depuis 1932 et, si l'on envisage la contrepartie: billets et engagements à vue, on constate que la structure du bilan est restée la même.

Le mieux, pour calmer les craintes de la Banque nationale suisse, serait qu'elle puisse se libérer en or; malheureusement, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de relation fixe entre le franc suisse et l'or.

Historiquement il n'y a d'ailleurs pas d'exemple d'états qui aient dévalué l'or puisque, par là, ils augmenteraient leurs dettes.

*Monsieur R. MIRABAUD* s'étonne que les grands établissements de crédit, contrairement à leur opinion intime, ne s'opposent pas de manière plus nette aux demandes de la Banque nationale et qu'une sous-commission de l'Association suisse des banquiers ait pu établir un projet de Gentlemen Agreement dans le sens où elle l'a fait.

*Le président* constate qu'en définitive ce Gentlemen Agreement ne s'appliquerait qu'à une faible proportion des dépôts, étant donné que beaucoup de fonds venus de l'étranger appartiennent à des Suisses, et il estime qu'il vaudrait mieux repousser en bloc tout le projet en invoquant des motifs d'ordre général.

*Monsieur E. BORDIER* expose comment, au sein du Comité de la Banque nationale, il s'est efforcé d'atténuer certaines des mesures projetées car il est d'avis que les capitaux étrangers en dépôt en Suisse ne sont pas tous des dépôts vagabonds. Il est plutôt partisan de la formule d'un Gentlemen Agreement; elle lui semble préférable à une intervention du Conseil fédéral qu'il redoute malgré tout.

*Monsieur C. HENTSCH* constate que la grande majorité des maisons du Groupement est opposée à la signature d'un Gentlemen Agreement et il propose que l'on rédige une note écrite, exposant les motifs de ce refus. Cette note pourrait être remise avant la séance du 22 aux autres représentants des banques qui sont susceptibles de partager cet avis.

L'or constitue la meilleure des couvertures pour les engagements de la Banque nationale; les devises entraînent pour elle bien plus de risques. Si l'or offre des risques, comme semble le dire la Banque nationale, pourquoi réserver ces risques aux seuls Suisses en empêchant les étrangers d'avoir des francs suisses?

La réunion *décide* de refuser de signer le projet de Gentlemen Agreement tout en offrant le concours des Maisons à la Banque nationale suisse pour lui donner des renseignements sur les dépôts en francs suisses.

Une note écrite dans le sens de la proposition de Monsieur C. HENTSCH sera faite si cela est encore possible.

Séance levée à 12.05 heures.

*Source:* Archives du Groupement des banquiers privés genevois; cf. p. 124 (notes 370).